

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 50 du 10 octobre 2014

PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale

Texte 8

DIRECTIVE N° 1401426/DEF/SGA/DAF
portant abrogation d'un texte.

Du 12 septembre 2014

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES : *sous-direction de la fonction financière et comptable, bureau de l'animation du réseau financier.*

DIRECTIVE N° 1401426/DEF/SGA/DAF portant abrogation d'un texte.

Du 12 septembre 2014

NOR D E F F 1 4 5 1 6 9 8 X

Texte abrogé :

Directive n° 18734/DEF/C/1 du 4 mai 1998 (BOC, p. 3138 ; BOEM 410.12.2.3).

Référence de publication : BOC n° 50 du 10 octobre 2014, texte 8.

1. La directive n° 18734/DEF/C/1 du 4 mai 1998 relative à la préparation du ministère de la défense au passage à l'euro est abrogée.
2. La présente directive sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*L'ingénieur général de l'armement,
adjoint au directeur des affaires financières,*

Pascal PROPHETE.